

Montreuil,
le mardi 30 juin 2026

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Signataires :

Destinataire : Mesdames, Messieurs les Directeurs des organismes de Sécurité sociale

Objet : Congé supplémentaire de naissance

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026 a institué un congé supplémentaire de naissance.

Ce nouveau dispositif permet à chacun des deux parents de bénéficier, à compter du 1er juillet 2026, d'une période d'un ou deux mois de congé, venant s'ajouter à ses droits à congé de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption.

La publication, au Journal officiel du 1er juin 2026, des décrets fixant les modalités d'application de ce nouveau congé conduit à remplacer la lettre circulaire n° 012-26 du 14 avril 2026.

La note technique annexée à la présente lettre circulaire a ainsi pour objet d'intégrer les précisions apportées par les textes réglementaires et de compléter la présentation du dispositif.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Isabelle Bertin

Directrice

Document(s) annexe(s) :

- Note technique - Lettre circulaire relative au congé supplémentaire de naissance